

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) avec une période d'essai de 2 mois.

L'apprenti est salarié de l'entreprise à part entière, l'apprenti se forme alternativement en entreprise et au sein de l'établissement de formation. Il acquiert des connaissances théoriques qu'il met en pratique et confronte régulièrement aux réalités du terrain.

L'étudiant est encadré simultanément par un maître de stage en entreprise et un tuteur universitaire.

L'employeur est tenu d'assurer dans l'entreprise la formation professionnelle de l'apprenti. Il lui confie des activités, définies entre le responsable pédagogique de l'établissement et son maître d'apprentissage, en cohérence avec le métier visé et le diplôme préparé. Le salaire versé à l'apprenti est exonéré totalement ou partiellement des charges patronales. L'entreprise bénéficie des aides financières de La Région et verse une partie de sa taxe d'apprentissage au centre de formation d'apprentis (CFA).

- Plus de renseignements sur le site de **FORMA SUP** : <http://www.formasup-arl.fr> ou adressez-vous à : [idpi@univ-lyon3.fr](mailto:idpi@univ-lyon3.fr)

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

C'est un contrat de travail à temps plein ou à temps partiel à durée déterminée ou indéterminée. Le contrat est compris entre 6 et 12 mois (renouvelable sous certaines conditions). Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

- Pour plus de renseignements, adressez-vous à : [idpi@univ-lyon3.fr](mailto:idpi@univ-lyon3.fr)

Licence professionnelle métiers de l'immobilier

## GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS EN ALTERNANCE

VOUS RECHERCHEZ  
UNE **FORMATION D'EXCELLENCE**  
EN DROIT IMMOBILIER ?  
C'EST POSSIBLE AVEC L'**IDPI** !

## PARTENAIRES



Manufacture des Tabacs

Campus des Quais

Campus de Bourg-en-Bresse

[WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)



FACULTÉ DE DROIT  
**IDPI**  
INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER





## OBJECTIFS

L'objectif de cette licence est d'assurer la formation des administrateurs de biens du secteur privé. Ce professionnel gère des biens immobiliers en copropriété ou locatifs pour le compte de particuliers, de sociétés foncières et de manière plus générale d'une entreprise.

La licence est articulée en huit unités alternant fondamentaux du droit et de la fiscalité, fondamentaux de la gestion, fondamentaux du management et de la comptabilité, fondamentaux du marketing, fondamentaux techniques et les fondamentaux professionnels.

Les thèmes sont toujours étudiés à partir de mise en situation avec pour objectifs pédagogiques que l'étudiant soit en capacité :

- d'identifier les problématiques,
- de lire les documents nécessaires à la meilleure appréhension possible de la situation,
- d'apporter une réponse témoignant de sa maîtrise des fondamentaux et d'une possibilité d'approfondissement.

Les étudiants bénéficient par ailleurs d'un accompagnement tout au long de l'année par un tuteur universitaire.



## CONDITIONS D'ADMISSION

Cette licence professionnelle est accessible à des candidats titulaires d'un BAC+2 et principalement pour les titulaires d'une :

- Licence 2 en droit ou en gestion (DEUG)...
- DUT carrières juridiques, DUT GEA...
- BTS, en particulier BTS Professions immobilières...

Filière sélective : Les candidats sont soumis à un examen de leur dossier par la commission pédagogique. La sélection s'effectue en deux temps : examen des dossiers, puis entretien avec un jury composé d'enseignants et de professionnels.

L'inscription n'est définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

## RYTHME ETUDES/ALTERNANCE

La formation est annuelle, débutant le 1<sup>er</sup> septembre et s'achevant en septembre de l'année suivante.

Cette licence en alternance démarre par une période d'immersion en entreprise de quinze jours en début de formation, se poursuivant par quinze jours à l'Université. Le rythme de l'alternance est ensuite d'une semaine en entreprise, une semaine à l'Université.



## CONTENU DE LA FORMATION

La licence professionnelle vise à donner une formation approfondie dans le domaine de l'administration de biens.

### 1<sup>er</sup> SEMESTRE

#### UNITÉ DE CONTEXTUALISATION

- Méthodologie du travail
- Informatique et bureautique
- Droit des affaires
- Droit du travail

#### FONDAMENTAUX DU DROIT

- Droit du patrimoine
- Droit des contrats
- Les contrats de service
- Les baux
- Droit et Gestion de l'immeuble en copropriété
- Gestion d'actifs immobiliers

#### FONDAMENTAUX DE GESTION, MANAGEMENT ET DE COMPTABILITÉ

- Gestion des ressources humaines et sociales
- Gestion de projets
- Comptabilité générale

#### FONDAMENTAUX PROFESSIONNELS

- Déontologie
- Responsabilité civile et pénale
- L'Union européenne et l'administration de biens

### 2<sup>nd</sup> SEMESTRE

#### FONDAMENTAUX DU DROIT ET DE LA FISCALITÉ

- Les contrats de service
- Fiscalité de l'entreprise et de l'immobilier
- Assurances liées à l'administration de biens
- Règlement des litiges
- Anglais

#### FONDAMENTAUX DE GESTION, MARKETING ET COMPTABILITÉ

- Marketing des services
- Gestion des systèmes d'information
- Comptabilité de l'administration de biens

#### FONDAMENTAUX TECHNIQUES

- Technologie du bâtiment
- Diagnostics et audits
- Gestion des contrats de maintenance
- Gestion des travaux
- Energie, environnement et développement durable
- Expertise immobilière

#### Rédaction d'un mémoire

## DÉBOUCHÉS

Les étudiants seront en sortie de diplôme assistant de copropriété ou assistant d'un gestionnaire locatif. La licence leur donne la possibilité d'accéder à la carte professionnelle de gestion.



## DOSSIERS DE CANDIDATURE

- A remplir sur notre site internet [idpi.univ-lyon3.fr](http://idpi.univ-lyon3.fr)  
À partir de fin mars / début avril
- Sélection des dossiers : début mai
- Entretien : mai



## IDPI

15, Quai Claude Bernard  
69007 Lyon  
Tél : 04 78 78 73 07  
Courriel : [idpi@univ-lyon3.fr](mailto:idpi@univ-lyon3.fr)  
Site : [idpi.univ-lyon3.fr](http://idpi.univ-lyon3.fr)

**Responsables pédagogiques :**  
Béatrice BALIVET, Directeur adjoint de l'IDPI  
Stéphane BERRE, Professeur associé

**Responsable administratif :**  
Florence BERNIGAUD  
[florence.bernigaud@univ-lyon3.fr](mailto:florence.bernigaud@univ-lyon3.fr)  
Tél. : 04.78.78.73.07.